



NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 31/03/2026

afférents	qui ont pris
au Conseil Municipal	En exercice part à la
	Délibération
11	11
11	11

L'an deux mille vingt-six et le trente et un mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Belcastel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Maire.

Présents : BESSIERE Jean-Louis, DANTAN Marie-Noëlle, REYNIER Vincent, ALCOUFFE Maryse, RIGAL Régine, GIRARD Christophe, VIGUIE-BOU Audrey, VIGUIE-BOU Corinne, MIEHE Jérémie, ROUQUIER Paul, BOUTARY Victor.

Absents :

Date de la Convocation : 27/03/2026

Date d'affichage : 27/03/2026

Mme Maryse ALCOUFFE a été nommée secrétaire de séance.

DESIGNATION DU REPRESENTANT COMMUNAL AUPRES DE L'EPAGE AVEYRON AMONT_DE_2026_32

Monsieur le Maire expose qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, le conseil désigne ses délégués et représentants dans les différents organismes syndicaux auxquels la collectivité appartient. Concernant l'EPAGE Aveyron Amont, il précise qu'il n'est pas nécessaire de délibérer afin de désigner le délégué, dans une situation où la compétence GEMAPI est désormais du ressort des intercommunalités.

Néanmoins, les statuts prévoient une commission à vocation consultative composée d'un délégué référent par commune, étant précisé que c'est l'organe délibérant de l'EPCI qui désigne ces élus référents au sein de son conseil ou des conseils de ses communes membres (avec possibilité de désigner des élus siégeant au conseil municipal mais non siégeant au conseil communautaire). Cet élu, bien qu'ayant une fonction consultative, a un rôle important à jouer en termes d'interface entre



l'EPAGE et le terrain et il est étroitement associé à l'équipe technique de l'EPAGE Aveyron Amont lors des phases de préparation de programme et de suivi.

Le Maire propose au conseil municipal de désigner un référent communal et de faire parvenir sa proposition à la Communauté de Communes du Pays Rignacois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, désigné son élu référent communal : Madame Marie-Noëlle DANTAN.

Vote : Pour : 11 ; Contre : 11 ; Abstentions : 11.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme.
Acte dématérialisé,

Le Maire
Jean-Louis BESSIERE

Le Secrétaire de Séance
Madame Maryse ALCOUFFE

Acte rendu exécutoire par
- Publication le 08/04/2026
- Transmission au contrôle de légalité le 08/04/2026